

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2018

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

MERCI !

... à Alexandre Chartier pour son travail de salage et de déneigement lors de cet hiver. Souvent à des heures bien tardives ou précoces, il a fait un excellent travail qui a permis de pouvoir circuler sans souci important dans le village, malgré le gel ou la neige.

... aux chasseurs de Belrupt et à leurs copains qui ont élagué bénévolement les arbres fruitiers du talus de la rue du Moulin, cet hiver. Ces arbres en avaient bien besoin et il fallait aussi éviter que des branches endommagent les cables existants. Merci à eux au nom de nous tous !

L'IMPÔT COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal a récemment adopté le budget 2018 et approuvé les comptes de l'an passé.

Rappelons que ces comptes communaux sont publics et disponibles en mairie. Sachez toutefois que si les comptes sont équilibrés, il n'y a guère de réserve, notre commune ne roule pas sur l'or ... et il faut « jongler » pour pouvoir faire les investissements nécessaires – notamment en matière de voirie ou pour maintenir nos équipements en bon état, comme la salle des fêtes et les logements communaux (qui sont une source appréciable de revenus pour la commune).

En ce qui concerne les impôts communaux 2018 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti), le Conseil a décidé de ne pas modifier la pression fiscale. Il n'y aura donc pas de modification de taux et l'impôt de chacun suivra le coût de la vie. Sur ce plan aussi, sachez que tout cela est public, consultable en mairie et que toute explication peut être fournie à la demande.

Le site internet communal permet aussi de poser toute question. En matière de voirie, la compétence d'entretien des voies communales a été récemment transférée à la communauté de communes – ce qui permet de partager entre toutes nos communes, la technicité de ces questions et d'obtenir de meilleurs prix auprès des entreprises grâce à la mutualisation.

Toutefois, la communauté de communes ne se charge que de l'entretien, la création des voies, leur mise aux normes restent une charge communale. C'est particulièrement vrai pour la voie qui est maintenant la plus dégradée, à savoir la rue de la Vierge. Nous parlerons bientôt de ce dossier. A suivre donc ...

SECURITE PUBLIQUE ET GENDARMERIE

La Gendarmerie nous a proposé de mettre en place un dispositif dénommé « Présence citoyenne » qui associe des habitants volontaires, la commune et la Gendarmerie pour mettre en place des comportements de vigilance face à des incivilités, des risques de cambriolages, etc. Une réunion publique d'explication sera prochainement organisée par la Gendarmerie pour présenter cette proposition et voir s'il y a des personnes volontaires pour être « vigilants » dans certaines circonstances : en cas d'absence de voisins pour une légère surveillance, repérage de voitures « suspectes » qui « tournent » dans le village, etc. Nous en reparlerons donc dès que cette réunion sera fixée.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Les débuts de notre site sont un peu laborieux car il faut trouver les bonnes manières de faire et les réflexes nouveaux pour faire circuler rapidement l'information.

Merci de nous faire part de vos critiques, de vos suggestions d'améliorations.

L'objectif de la commune est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de trouver la réponse aux questions qu'ils se posent : les procédures administratives, les informations utiles, etc.

Ce site permet aussi à la commune de pouvoir offrir la possibilité à tout administré de poser ses questions : il s'agit d'une nouvelle obligation pour les communes.

Mais cela demande du travail et de la régularité. A vos écrans et rendez-vous donc sur le site www.belrupt-en-verdunois.fr.

Nous en profitons pour rappeler que la mairie diffuse des informations locales par mails à tous ceux qui s'inscrivent sur la liste d'envoi.

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

De plus en plus, les démarches administratives se passent sur internet. Même s'il est toujours possible de faire des demandes sans utiliser ce nouveau mode de communication.

Toutefois, beaucoup de ces démarches sont « recentrées », souvent au niveau de la préfecture, à Bar le Duc.

Ainsi, tout ce qui concerne **les permis de conduire et les « cartes grises »** est accessible par le site www.ants.gouv.fr.

Ce site internet est celui de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Pour les personnes qui veulent être aidées, il faut aller à la préfecture (pas de rendez-vous les matins – pour les après-midis, il faut prendre un rendez-vous (03.29.77.55.55)).

Pour **les cartes d'identité et les passeports**, il faut aller dans une des mairies qui sont équipées d'un matériel spécial pour les données « biométriques » (prises d'empreintes, photos aux normes, etc.).

Les mairies les plus proches sont Verdun et Etain (leur liste est donnée sur le site internet de la préfecture).

ATTENTION : les délais d'obtention de ces documents sont longs – sans doute à cause de la nouveauté du système qui a bien du mal à suivre ... !

Pas de changement par contre pour les diverses **autorisations de construire** : tout reste centralisé à la mairie – qui est le seul point d'entrée pour ces questions.

Dernière nouveauté à vous présenter : tout administré peut poser une question par voie électronique et la réponse doit lui être apportée dans un délai court.

Pratiquement, pour Belrupt, il faut poser sa question dans la rubrique prévue à cet effet sur le site internet communal : www.belrupt-en-verdunois.fr

AVIS DE NAISSANCE

Le 20 février dernier, Emy a pointé le bout de son nez. Cette petite fille fait le bonheur de ses parents Thomas PARDO et Marine PICONE domiciliés 2 allée du Grand Jardin .

Et le 4 avril Noa est venu combler de joie ses parents Damien GILLE et Cécilia VANNSON domiciliés 1 Chemin des Vieilles Charrières .

Tous nos vœux de bonheur à ces P'tits Loups et félicitations aux heureux parents

PROLIFERATION DE CHATS

Actuellement, il y a à nouveau prolifération de chats dans un secteur du village. Il semble – selon les habitants concernés – que ce ne soient pas des chats « habituels », qui « traînent » à partir de la maison de leurs maîtres.

La commune envisage donc une opération de capture des chats « sauvages » pour les « réimplanter » ailleurs – comme cela a déjà été fait à quelques occasions.

Nous faisons toujours attention à ne pas capturer de chats appartenant à des habitants.

Par prudence, nous vous invitons à mettre un collier à votre chat si vous le laissez divaguer hors de chez vous.

Plusieurs habitants « râlent » d'ailleurs contre les propriétaires de chats qui les laissent en liberté – du fait des dommages et nuisances dont ils peuvent se rendre responsables, en rentrant même dans les maisons où leur comportement pose des soucis sanitaires.

LES LESSIVES : QUELS PROBLEMES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ?

Récemment, VEOLIA a dû venir à Belrupt à plusieurs reprises, pour déboucher les égouts collectifs qui étaient obstrués à cause de lingettes que des habitants ont jetées dans leurs WC. Mais d'autres « bouchons » s'étaient aussi formés, à partir de divers produits que nous rejetons dans l'égout, provoquant des débordements et des remontées dans des égouts privés.

Les professionnels conseillent – pour les machines à laver – d'utiliser des lessives liquides plutôt qu'en poudre. La poudre a tendance à s'amalgamer, bien plus que les lessives liquides. C'est également une pratique prudente si vos tuyaux d'évacuation sont de petit diamètre (notamment s'ils passent dans des endroits inaccessibles de votre habitation ... lorsqu'il faut les déboucher).

TRAVAUX A LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a décidé de « fêter » la fin des travaux d'extension et de rénovation de la « cuisine » de notre salle des fêtes.

Ce sera le samedi 16 juin à partir de 11 heures.

Cette petite manifestation sera co-présidée par Monsieur Jean Louis Dumont, notre ancien député qui nous a obtenu les subventions de l'Etat qui ont permis ces travaux (nous avons eu environ 50 % d'aide de l'Etat sur un total d'environ 120.000 euros de dépenses – une moitié de cette somme provient de ce qu'on appelait la « réserve parlementaire »).

Notre nouvelle députée, Madame Emilie Cariou, co-présidera cette fête, dans l'esprit de la continuité de l'Etat.

A cette occasion, nous présenterons une exposition consacrée aux peintres et artistes de la Grande Guerre, puisque nous célébrons toujours le centenaire de la guerre 14/18.

Un pot de l'amitié terminera cette séance et sera l'occasion de remercier Monsieur Claude Texier, notre agent technique, qui vient de prendre sa retraite, ce 31 mars.

A l'issue de ce pot de l'amitié, ceux qui le souhaiteront pourront partager un repas proposé par l'association Belrupt Loisirs.

REPAS DE PRINTEMPS

Organisé par l'Association BELRUPT LOISIRS

SAMEDI 16 JUIN A PARTIR DE 12 H 30

DANS LE PARC DE L'ECOLE SOUS UN CHAPITEAU

*Kir

* Crudités

* Jambon à la broche- Frites

* Fromage

* Glace

TARIFS (boissons comprises)

Adultes : 20 € - Enfants de 6 à 12 ans : 12 €

Madame, Monsieur,

S'inscri(ven)t au repas de printemps

.... Adultes x 20 € =

..... enfants 6 à 12 ans x 12 € =

Les invitations extérieures au village sont limitées à 2 par famille.

Pour une organisation efficace nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre réservation accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de Belrupt Loisirs pour le **20 mai dernier délai**, auprès de Mmes PLATEL, TONNELLATTO, BERTHELEMY

